

# ASSEMBLEE NATIONALE

XII ème législature

Projet de loi relatif au Développement des territoires ruraux

N°1058

Première lecture

## DISCUSSION GENERALE

### Mme Geneviève P-Gaillard

L'opposition a déjà dit les manques et les faiblesses de ce projet, qui se résument en un criant déficit de moyens propres à donner consistance à ce catalogue d'incantations et de vœux pieux. Il est regrettable que la défense de nos territoires ruraux ne vous ait inspiré que de simples annonces - mais je veux croire que, si vous avez cédé à cette tentation opportuniste, cela n'a rien à voir avec les prochaines échéances électorales !

L'effet d'annonce est bienvenu sur certains points et je songe en particulier aux zones humides, auxquelles je consacrerai mon intervention. En effet, comme chacun le sait, les régions Poitou-Charentes et Pays de Loire se partagent la plus grande zone humide de France et d'Europe : le marais poitevin. Or, parce que nous n'avons pas su protéger celui-ci des assauts de l'agriculture intensive, notre pays pourrait bientôt se voir condamné à une astreinte de 150 000 € par jour ! Il n'y a jamais de hasard en période électorale...

Native de cette région et élue d'une partie de cette zone, je suis de ceux qui se sont mobilisés depuis des années pour la défense de ce territoire fragile, mais ô combien riche et nécessaire à l'équilibre entre l'homme, les espèces animales et végétales et l'eau - cette eau que l'on croyait avoir maîtrisée mais qui devient source ou motif de souffrance et de désespérance à chaque inondation ou à chaque épisode de sécheresse. La lutte contre l'eau, menée pour étendre l'espace cultivé, a été dans nos régions l'équivalent de ce que furent ailleurs ou en d'autres temps les défrichements, mais elle a eu des conséquences calamiteuses : réduisant considérablement les zones humides, elle a accru d'autant les risques d'inondation et détruit bien des richesses humaines et biologiques. Il n'est que temps de reconnaître la gravité de la situation et de s'employer à préserver ces zones.

Nous attendions depuis longtemps un texte-cadre à cet effet, et je me réjouissais de voir enfin aboutir, grâce à votre projet, un combat de longue date. Hélas, je n'ai éprouvé que déception à la lecture d'un texte qui manque d'ambition et de cohérence. En premier lieu, il remet en cause la définition même des zones humides en confiant à un décret en Conseil d'Etat le soin d'en proposer une nouvelle - ce qui revient à demander un blanc-seing -, comme s'il n'existait pas déjà une définition nationale et internationalement reconnue !

Vous proposez, d'autre part, un zonage qui viendra s'ajouter aux zonages nationaux ou communautaires, ce qui ne manquera pas de conduire à un imbroglio et de nuire à l'efficacité des incitations existantes. Le projet dissocie ainsi différentes zones en contradiction avec nos engagements internationaux. Ce sur-zonage frise même l'aberration lorsqu'il en vient à consacrer des zones « stratégiques pour la gestion de l'eau » ! N'est-ce pas par définition le cas de toute zone humide ? Alors pourquoi saucissonner ainsi, sinon pour des raisons financières ?

Contradiction et incohérence encore avec une mesure que je souhaitais pourtant depuis longtemps : l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Vous semblez sur ce point vous

accommoder de l'inconcevable, à savoir de la coexistence de deux exonérations : celle qui vise à favoriser les bonnes pratiques, en allégeant les charges pesant sur les prairies par exemple, et celle qui est attachée à la plantation de peupliers en plein, dont on sait qu'elle est, elle, dommageable aux zones humides...

J'aurais également souhaité que vous envisagiez d'interdire la maïsiculture dans les zones humides et de la réglementer strictement dans les zones périphériques ou limitrophes. On aurait pu imaginer un assolement obligatoire et une baisse des primes pour tenir compte des interactions entre la zone humide et son pourtour. L'occasion a été encore une fois manquée.

Il en est de même pour les droits à produire : vous n'organisez aucune redistribution en faveur des éleveurs, qu'il faudrait pourtant aider à se maintenir.

Il est dommage qu'aucun gouvernement n'ait eu le courage de s'attaquer à ces problèmes, car les beaux discours ne suffiront pas à sauver les zones humides. Nous avons déposé des amendements qui rendraient le texte recevable sur cette question (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*).